



# RAPPORT ANNUEL DU **DELEGATAIRE**

Service de l'Eau Potable  
SYNDICAT D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE DE LA  
REGION DE CORMEILLES -  
SAINT SYLVESTRE DE  
CORMEILLES



Exercice 2013



Ce document a été :

	Nom
Etabli par	D.LEVEAU Chef d'intervention
Vérifié	G.DESLOGES Chef de Secteur
Approuvé par	R. BOUZANQUET Chef de Centre

**Liste de diffusion :**

**Destinataires :**

- Monsieur le Président

<b>1</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>LA SYNTHÈSE DE L'EXERCICE.....</b>	<b>6</b>
2.1	LES CHIFFRES CLES .....	6
2.2	LES FAITS MARQUANTS.....	6
<b>3</b>	<b>NOS PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION.....</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>8</b>
4.1	LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE » .....	9
<b>5</b>	<b>L'ORGANISATION DE SAUR.....</b>	<b>11</b>
5.1	PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ .....	11
5.2	LE PERSONNEL .....	13
5.3	LES MOYENS.....	16
5.4	L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE .....	16
5.5	LA DÉMARCHÉ DE MANAGEMENT .....	17
<b>6</b>	<b>LE CONTRAT .....</b>	<b>20</b>
6.1	LES INTERVENANTS.....	20
6.2	LE CONTRAT .....	20
6.3	VIE DU CONTRAT .....	20
6.4	ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIÈRES .....	21
<b>7</b>	<b>LA GESTION CLIENTÈLE .....</b>	<b>22</b>
7.1	NOMBRE DE BRANCHEMENTS.....	22
7.2	LES VOLUMES COMPTABILISÉS.....	23
7.3	ÉTAT DES RECLAMATIONS CLIENTS.....	23
7.4	SITE INTERNET SAUR .....	24
<b>8</b>	<b>LE PATRIMOINE DU SERVICE .....</b>	<b>26</b>
8.1	LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION.....	26
8.2	LES INSTALLATIONS SUR LE RÉSEAU.....	26
8.3	LES OUVRAGES DE STOCKAGE .....	26
8.4	LE RÉSEAU .....	27
8.5	LE PATRIMOINE IMMOBILIER .....	28
8.6	LA CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SÉCURITÉ.....	28
8.7	LES BIENS DE REPRISE .....	29

<b>9</b>	<b>BILAN DE L'ACTIVITE.....</b>	<b>30</b>
9.1	LES VOLUMES D'EAU .....	30
9.2	L'ENERGIE ELECTRIQUE.....	36
<b>10</b>	<b>LA QUALITE DU PRODUIT .....</b>	<b>37</b>
10.1	GENERALITES.....	37
10.2	L'EAU BRUTE.....	38
10.3	L'EAU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION.....	38
10.4	L'EAU DISTRIBUEE .....	39
10.5	SUIVI SPECIFIQUE DES PARAMETRES .....	40
10.6	SYNTHESE.....	41
<b>11</b>	<b>LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR .....</b>	<b>42</b>
11.1	MAINTENANCE DU PATRIMOINE .....	42
11.2	TACHES D'EXPLOITATION.....	44
<b>12</b>	<b>COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) .....</b>	<b>45</b>
12.1	LE CARE .....	45
12.2	METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE .....	46
<b>13</b>	<b>SPECIMENS DE FACTURES .....</b>	<b>51</b>
13.1	SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675.....	51
<b>14</b>	<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>55</b>
<b>15</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>59</b>
15.1	DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE.....	59
15.2	TARIFS PRATIQUES, NOTES DE CALCUL DE REVISION.....	60
15.3	DETAIL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE .....	62
15.4	LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	63

## 1 PREAMBULE

Le décret n°2005-236 du 14 mars 2005, publié au Journal officiel du 18 mars 2005, après avis du Conseil d'Etat, est relatif au Rapport Annuel du Délégué d'un service public local. Le SPDE (Syndicat Professionnel des Entreprises des Services d'Eau, devenu depuis Juillet 2006 la FP2E, Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) a publié le 31 janvier 2006, une circulaire précisant à ses adhérents le cadre pour la présentation de leurs rapports annuels.

Le décret comprend 3 chapitres :

Le premier traite des données comptables.

Le deuxième concerne l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance, dont la liste a été publiée dans le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 et qui est applicable à compter de l'exercice 2008.

Le troisième concerne les annexes.

Le premier chapitre comprend 8 alinéas.

**L'alinéa a)** demande l'établissement d'un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation, le CARE. Le cadre de ce CARE a été élaboré par la FP2E et s'applique pour l'ensemble de ses entreprises adhérentes. Le CARE figure en fin de notre Rapport Annuel du Délégué.

**L'alinéa b)** précise l'établissement d'une note de présentation des méthodes de calculs économiques annuels et pluriannuels, retenus pour l'établissement du CARE. Les éléments correspondants sont repris à la suite du CARE.

**L'alinéa c)** traite des variations du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégué, ou du fait d'un investissement concessif du délégué.

**L'alinéa d)** concerne les biens nécessaires à l'exploitation du service. On y trouve d'une manière générale les installations de production, de traitement, de distribution. On y trouve également le parc compteur et le détail des branchements. On y trouve enfin le réseau et les différentes installations sur le réseau.

Le détail des biens nécessaires à l'exploitation du service, équipement par équipement, est présenté dans le rapport.

Certains équipements ou certaines installations ne sont plus conformes aux normes environnementales ou aux normes de sécurité en vigueur et des mises en conformité doivent être opérées. Ces non-conformités sont identifiées et présentées dans le rapport.

**L'alinéa e)** concerne les travaux réalisés dans le cadre de programme contractuel de renouvellement ou de fonds contractuel de renouvellement. Il concerne également les programmes de premier investissement, c'est-à-dire, les éventuels engagements pris par le délégué à l'origine du contrat.

La méthode de calcul utilisée pour calculer la charge financière associée à ces fonds et à ces programmes est présentée.

**L'alinéa f)** fait référence aux travaux réalisés dans le cadre d'une garantie de renouvellement.

**L'alinéa g)** demande le détail des biens de retour et des biens de reprise.

Pour les biens de retour, il s'agit des biens qui appartiennent à la collectivité et qui doivent être restitués à la Collectivité à l'issue du contrat. Pour les biens de reprise, il s'agit des biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les biens de retour et les biens de reprise sont présentés dans le rapport.

**L'alinéa h)** décrit les engagements à incidence financière, c'est-à-dire les engagements devant être repris à l'échéance du contrat, afin d'assurer une continuité de service. On y trouve notamment les conventions qui peuvent avoir une durée différente du contrat, et certaines règles concernant le personnel du Délégué.

Pour ce qui concerne le troisième chapitre, les différents éléments demandés figurent dans le rapport remis par SAUR. On notera cependant un chapitre concernant les tarifs pratiqués, leur mode de détermination, et leur évolution.

## 2 LA SYNTHÈSE DE L'EXERCICE

### 2.1 LES CHIFFRES CLES

	2012	2013	Variation N/N-1
<b>Données techniques</b>			
Nombre de stations de production	1	1	0 %
Nombre d'ouvrages de stockage	2	2	0 %
Volume de stockage (en m3)	260	260	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	27 246	27 268	0 %
<b>Données clientèles</b>			
Nombre de contrats - abonnés	399	397	-1 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	43 924	40 885	-7 %
<b>Indicateurs quantitatifs</b>			
Volumes produits (en m3)	76 688	61 229	-20 %
Dont Station de production de La Vallée aux Lièvres	76 688	61 229	-20 %
Volumes importés (en m3)	6 454	10 220	58,3 %
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	83 142	71 449	-14 %
Volumes mis en distribution (en m3) calculés sur la période de relève des compteurs	79 879	73 216	-8 %
Nombre total de branchements en service	399	397	-1 %
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	56,8%	57,8%	1
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	3,59	3,06	-13,9 %
<b>Indicateurs quantitatifs (eau brute)</b>			
	<b>Total</b>		
Nombre total d'échantillons validés en eau brute	1		
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	1		
Dont analyses physico-chimiques	1		
Dont analyses bactériologiques	1		
<b>Indicateurs qualitatifs (hors eau brute)</b>			
	<b>Total</b>	<b>Conforme</b>	<b>% conformité</b>
Nombre total d'échantillons validés	8	8	100,0 %
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	8	8	100,0 %
Dont analyses physico-chimiques	8	8	100,0 %
Dont analyses bactériologiques	8	8	100,0 %

### 2.2 LES FAITS MARQUANTS

La pose de vanne en 2012 et la sectorisation organisée tout au long de l'année 2013 sur ce réseau en PVC collé et amiante ciment ont permis d'améliorer les volumes mis en distribution depuis le début 2014.

Pour les 3 premiers mois de l'année 2014, les volumes mis en distribution sont ainsi en retrait de 10%. Cependant, on se rend compte que la vétusté des canalisations nécessite un effort permanent de recherche des fuites.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le syndicat a fusionné avec le SIAEP du Lieuvin et de Thiberville devenant ainsi le SIAEP de Cormeilles, Lieuvin, Thiberville. Toutefois le présent RAD est établi pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013 sous l'ancienne dénomination.

## 3 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Localisation	Proposition	Délai
Commentaire général	Compte tenu de la législation, la mise en place du périmètre de protection est urgente.	Court terme
Commentaire général	Des compteurs de sectorisation seraient à poser en différents points du réseau. Des tronçons semblent fortement sous dimensionnés. Par ailleurs plusieurs défenses incendie sont hors normes, faute de débit.	Moyen terme
Commentaire général	En préalable à tout engagement de travaux, un diagnostic de réseau couplé avec une modélisation du réseau serait nécessaire. Pose de CELO sur les compteurs d'achat d'eau.	Court terme
Commentaire général	Les travaux de déviation des eaux de ruissellement ne sont toujours pas réalisés, le captage n'est donc pas protégé.	Court terme
Commentaire général	Pour des raisons de sécurité, Il est nécessaire d'installer des crinolines aux échelles du réservoir. Prévoir des travaux d'étanchéité du réservoir.	Court terme
Commentaire général	Problème de turbidité lors de forte précipitation. Il faudrait absolument envisager une production pérenne par la mise en place des périmètres de protection et des travaux de déviation des eaux de ruissellement.	Court terme